
États financiers de la Fondation Aléo

31 mars 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 13
Annexe – Tableau des faits saillants	14

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la
Fondation Aléo

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation Aléo (la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 8 septembre 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A132478

Fondation Aléo
État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2025

	Notes	2025 \$	2024 \$
Produits			
Dons	3	1 749 278	1 337 506
Événements		257 163	420 078
Revenus de placement	4	1 384 810	826 202
Autres revenus		43 468	16 000
		3 434 719	2 599 786
Charges			
Bourses aux étudiants-athlètes		1 301 000	1 334 000
Services aux étudiants-athlètes		554 486	333 033
Communications		437 297	384 819
Événements		67 266	263 918
Administration		266 724	220 689
		2 626 773	2 536 459
Excédent des produits sur les charges avant l'élément suivant		807 946	63 327
Variation de la juste valeur non réalisée des placements		450 806	695 448
Excédent des produits sur les charges		1 258 752	758 775

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Fondation Aléo
État de l'évolution de l'actif net
 Exercice terminé le 31 mars 2025

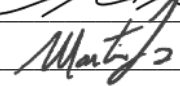
	2025	2024
	\$	\$
Solde au début	18 187 902	17 429 127
Excédent des produits sur les charges	1 258 752	758 775
Solde à la fin	19 446 654	18 187 902

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

	Notes	2025 \$	2024 \$
Actif			
À court terme			
Encaisse		119 875	206 714
Débiteurs		367 368	322 429
Taxes de vente à recouvrer		30 972	68 079
		518 215	597 222
Placements	5	19 735 514	18 566 811
		20 253 729	19 164 033
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		118 575	156 631
Bourses à verser	6	333 500	300 000
Apports reportés	3	355 000	519 500
		807 075	976 131
Engagements	8		
Actif net – non affecté		19 446 654	18 187 902
		20 253 729	19 164 033

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

 , administrateur
 , administrateur

	Notes	2025 \$	2024 \$
Activités de fonctionnement			
Excédent des produits sur les charges		1 258 752	758 775
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Variation de la juste valeur non réalisée des placements		(450 806)	(695 448)
Gain à l'aliénation de placements		(805 103)	(287 410)
		2 843	(224 083)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	9	(176 888)	163 137
		(174 045)	(60 946)
Activités d'investissement			
Variation des placements – montant net		87 206	192 395
Activités de financement			
Remboursement de la dette à long terme		-	(40 000)
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse		(86 839)	91 449
Encaisse au début		206 714	115 265
Encaisse à la fin		119 875	206 714

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

1. Description de l'organisme

La Fondation Aléo (la « Fondation ») est un organisme qui offre un programme de bourses et de soutien adapté aux étudiants-athlètes tout au long de leur carrière sportive. Les objectifs de la Fondation sont les suivants :

- Encourager la poursuite des études des étudiants-athlètes dans les écoles primaires et secondaires, les cégeps et les universités du Québec;
- Favoriser la poursuite d'études supérieures auprès des étudiants-athlètes et favoriser leur recrutement dans les universités québécoises;
- Favoriser la réussite académique des étudiants-athlètes;
- Prévenir et contrer le décrochage scolaire chez les étudiants-athlètes;
- Favoriser la préparation de l'après-carrière des étudiants-athlètes;
- Favoriser le développement optimal des étudiants-athlètes;
- Favoriser la promotion des étudiants-athlètes qui représentent des modèles d'excellence, de discipline et de persévérance;
- Favoriser une étroite communication entre les étudiants-athlètes et les entreprises;
- En partenariat avec les organismes œuvrant au sein de la communauté sportive québécoise, contribuer au développement de l'excellence sportive par son intervention auprès des étudiants-athlètes.

La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré aux termes de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) et, à ce titre, elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu, à la condition que soient respectées certaines exigences quant aux sorties de fonds.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits liés aux événements sont constatés au cours duquel l'événement a lieu. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports reçus sous forme de services ne sont pas constatés à titre de produits.

Les revenus de placement sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Fondation dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des actions cotées et des obligations est établie à partir du dernier cours de clôture. La juste valeur des fonds communs est évaluée à partir de la valeur des parts établie par le gestionnaire des fonds.

Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés à la cession et les gains et pertes non réalisés, sont incluses dans les produits à l'état des résultats à titre de revenus de placement.

Coût de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire et comptabilisé à l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, la Fondation comptabilise à l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

2. Méthodes comptables (suite)

Constatation des charges

La Fondation comptabilise les bourses aux étudiants-athlètes lorsque le processus d'acceptation et d'approbation est finalisé. Les frais à la charge de la Fondation sont comptabilisés aux résultats lorsqu'ils sont engagés.

Ventilation des charges

Les charges de rémunération et les contributions de l'employeur sont ventilées au prorata du temps alloué aux tâches et aux services effectués par les employés.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figure la juste valeur des placements. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Apports – dons

Les dons incluent des apports reçus comportant des spécifications des donateurs pour le versement de bourses aux étudiants-athlètes. Le montant des dons reçus durant l'exercice comportant des spécifications totalise 1 031 779 \$ (1 290 068 \$ en 2024). La tranche attribuée aux résultats de l'exercice à titre d'amortissement des apports reportés totalise 1 196 279 \$ (1 176 568 \$ en 2024).

4. Revenus de placement

	2025	2024
	\$	\$
Intérêts	45 312	37 503
Dividendes	276 010	246 041
Autres distributions	348 265	352 005
Gain à l'aliénation de placements	805 103	287 410
Honoraires pour la gestion et la garde des placements	(89 880)	(96 757)
	1 384 810	826 202

5. Placements

	2025 \$	2024 \$
Fonds indiciels d'actions		
Fonds canadiens	915 693	1 036 172
Fonds américains	3 429 696	3 593 687
Fonds internationaux	3 112 326	2 981 038
	7 457 715	7 610 897
Fonds immobiliers		
Fonds d'hypothèques	1 437 184	1 330 727
Fonds immobiliers canadiens	4 702 073	5 077 959
	6 139 257	6 408 686
Fonds d'obligations canadiennes	4 958 800	3 486 411
Obligations portant intérêt à des taux variant entre 4,30 % et 6,00 % (2,55 % et 6,00 % en 2024), échéant entre le 1er octobre 2029 et le 2 décembre 2034 (12 juillet 2024 et le 1er octobre 2029 en 2024)	269 341	581 531
Certificats de placements garantis, 4,20 % à 5,65 % (5,12 % en 2024), échéant de juin 2026 à juin 2035 (juin 2026 en 2024)	707 254	259 959
Encaisse détenue par les gardiens de valeurs	203 147	219 327
	19 735 514	18 566 811

6. Bourses à verser

Les bourses à verser représentent des sommes qui seront versées au cours d'une période de deux à trois mois et dont le processus d'acceptation et d'approbation est finalisé.

7. Promesses de dons

Des promesses de dons non comptabilisées devant être honorées au cours des exercices 2025 à 2026 ont été faites à la Fondation et totalisent 2 784 500 \$ au 31 mars 2025 (2 471 000 \$ au 31 mars 2024).

8. Engagements

Des bourses non comptabilisées totalisant 652 000 \$ au 31 mars 2025 (686 000 \$ au 31 mars 2024) ont été accordées et seront versées aux étudiants-athlètes au cours des prochains exercices. Ces sommes représentent les versements futurs des bourses du programme de recrutement universitaire et collégial dont le versement est assujéti à des conditions à remplir par l'étudiant-athlète. Puisque les conditions de versement seront seulement rencontrées après la clôture du présent exercice financier, ces bourses ne sont pas comptabilisées à titre de bourses à verser au passif.

9. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement

	2025 \$	2024 \$
Débiteurs	(44 939)	(39 507)
Taxes de vente à recouvrer	37 107	(33 559)
Créditeurs et charges à payer	(38 056)	77 203
Bourses à verser	33 500	45 500
Apports reportés	(164 500)	113 500
	(176 888)	163 137

10. Instruments financiers

En raison de ses actifs financiers et de ses passifs financiers, la Fondation est exposée aux risques financiers suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur d'un instrument financier de la Fondation fluctue en raison de la variation des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La Fondation est exposée à ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants.

a) Risque de change

La Fondation détient des participations dans des fonds indiciels en actions américaines et internationales qui incluent des titres étrangers. La juste valeur de ces participations est donc indirectement soumise à la variation des taux de change. Il en est de même pour les revenus générés par ces participations. L'état de la situation financière inclut un montant de 6 542 022 \$ (6 574 725 \$ en 2024) en dollars canadiens à l'égard d'actifs financiers dont les flux de trésorerie sont libellés en dollars américains. La Fondation ne gère pas activement ce risque.

b) Risque de taux d'intérêt

Les obligations détenues par la Fondation portent intérêt à des taux fixes. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur de ces obligations. De plus, certains fonds communs dans lesquels la Fondation détient des participations incluent des titres à revenus fixes. La juste valeur de ces participations est donc indirectement soumise à la variation des taux d'intérêt.

c) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

La Fondation est directement exposée à un risque de prix autre, car elle détient des participations dans des fonds indiciels dont la juste valeur fluctue en fonction du cours du marché des indices.

10. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit découle du fait que la Fondation détient des placements en obligations. De plus, la Fondation est indirectement exposée au risque de crédit du fait que certains fonds communs dans lesquels elle détient des participations incluent des obligations. De ce fait, il existe un risque qu'un émetteur d'obligations ne s'acquitte pas de ses obligations envers la Fondation ou envers le fonds communs, ce qui aurait une incidence sur l'actif de la Fondation.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. La Fondation surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 mars 2025, les principaux passifs financiers de la Fondation étaient les créditeurs et charges à payer et les bourses à verser.

11. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice courant.

Fondation Aléo
Annexe – Tableau des faits saillants
Exercice terminé le 31 mars 2025

Année	Revenus (pertes) de placement ⁽²⁾	Dons et apports de services			Bourses aux étudiants-athlètes		Actif net
	Total	Dons	Apports de services ⁽¹⁾	Total	Niveau sport universitaire et collégial	Autres étudiants- athlètes	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2025	1 835 616	1 749 278	—	1 749 278	325 000	976 000	1 301 000
2024	1 521 650	1 337 506	—	1 337 506	342 000	992 000	1 334 000
2023	627 534	1 062 151	—	1 062 151	329 000	707 210	1 036 210
2022 ⁽³⁾	1 137 313	1 051 532	—	1 051 532	264 500	844 050	1 108 550
2021	2 801 980	1 347 789	—	1 347 789	291 500	955 559	1 247 059
2020	(148 584)	1 512 016	2 075 221	3 587 237	223 750	1 050 500	1 274 250
2019	821 123	1 661 930	2 149 361	3 811 291	171 400	1 110 793	1 282 193
2018	766 857	1 722 602	2 314 577	4 037 179	263 750	1 037 375	1 301 125
2017	1 571 130	1 673 671	2 339 564	4 013 235	283 750	924 125	1 207 875
2016	(194 869)	1 638 095	2 092 258	3 730 353	255 000	917 125	1 172 125
2015	1 324 040	1 835 006	1 656 846	3 491 852	225 875	878 250	1 104 125
2014	1 455 249	1 672 681	1 592 418	3 265 099	211 750	834 625	1 046 375
2013	865 330	1 569 416	1 619 896	3 189 312	193 775	720 500	914 275
2012	146 141	1 544 557	1 333 776	2 878 333	197 125	661 075	858 200
2011	774 210	1 380 795	1 175 902	2 556 697	156 175	578 250	734 425
2010	1 248 784	977 722	667 805	1 645 527	158 625	441 750	600 375
2009	(1 458 306)	871 783	533 147	1 404 930	159 500	440 500	600 000
2008	75 718	707 000	487 695	1 194 695	147 350	451 250	598 600
2007	588 856	944 081	489 600	1 433 681	134 500	413 500	548 000
Modification comptable ⁽²⁾	671 951	—	—	—	—	—	—
2006	253 772	946 178	719 759	1 665 937	129 250	364 000	493 250
2005	235 148	818 500	678 015	1 496 515	107 000	306 500	413 500
2004	72 607	912 500	696 690	1 609 190	103 500	299 000	402 500
2003	238 403	951 433	687 015	1 638 448	102 875	330 000	432 875
2002	208 044	930 000	787 300	1 717 300	103 125	299 000	402 125
2001	239 200	820 800	787 300	1 608 100	102 000	289 000	391 000
2000	220 705	666 638	—	666 638	102 750	252 500	355 250
1999	223 832	533 747	—	533 747	107 875	234 000	341 875
1998	178 982	615 166	—	615 166	104 625	90 000	194 625
1997	144 162	516 644	—	516 644	104 750	—	104 750
1996	152 113	104 500	—	104 500	95 375	—	95 375
1995 ⁽³⁾	135 464	62 000	—	62 000	87 000	—	87 000
1994	135 407	43 950	—	43 950	88 000	—	88 000
1993	140 756	30 100	—	30 100	84 500	—	84 500
1992	132 477	162 950	—	162 950	82 000	—	82 000
1991	126 636	174 000	—	174 000	77 500	—	77 500
1990	86 640	289 050	—	289 050	70 500	—	70 500
1989	49 310	371 900	—	371 900	68 250	—	68 250
1988	7 170	435 300	—	435 300	49 000	—	49 000
1987	332	19 950	—	19 950	28 000	—	28 000
1986	338	21 750	—	21 750	8 500	—	8 500
	19 413 221	35 686 667	24 884 145	60 570 812	6 140 700	17 398 437	23 539 137

(1) Les apports de services ne sont plus comptabilisés dans les états financiers comme le mentionne la note 2 des états financiers.

(2) Les revenus (pertes) de placement incluent la plus-value non réalisée sur les placements depuis l'exercice 2009, les impôts sur les revenus étrangers depuis l'exercice 2015 et les honoraires pour la gestion et la garde des placements depuis 2024.

(3) Pour les exercices 1986 à 1995, la Fondation exerçait ses activités sous le nom de la Fondation du sport universitaire, laquelle a fait l'objet par la suite d'un changement de dénomination sociale pour la Fondation de l'Athlète d'excellence du Québec. La Fondation opérait sous ce nom jusqu'au 31 mars 2022. Un second changement de dénomination sociale a été accordé le 15 novembre 2022. La Fondation opère maintenant sous le nom de Fondation Aléo.